

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU CONSEIL DES ÉTUDES ET DE
LA VIE ÉTUDIANTE
EN DATE DU 25 JUIN 2024**

Relevé de conclusions de la séance du Conseil des Études et de la Vie Étudiante en date du 25 juin 2024, sous réserve des modifications qui pourraient être apportées à la séance suivante.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à neuf heures, le Conseil des Études et de la Vie Étudiante s'est réuni en salle Gabriel Marty, sous la présidence de M. Hugues KENFACK, Président de l'Université.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

POUR LE COLLEGE A : M. Christophe ALCANTARA, M. Christophe BISIÈRE, Mme Céline MANGEMATIN, Mme Chantal SOULÉ-DUPUY

POUR LE COLLEGE B : M. Mathias AMILHAT, M. Frédéric HEUSER, Mme Laurence LEVENEUR

POUR LE COLLEGE BIATSS, Mme Evelyne BAIOTTO, M. Valérian ROYER

POUR LE COLLEGE USAGERS : M. Louis ALRAN, M. Alexandre PERIN, Mme Alya YETTOU,

POUR L'ÉTABLISSEMENT COMPOSANTE TSE : M. David ALARY (collège A), M. Philippe ALBY (collège B)

POUR L'ÉTABLISSEMENT COMPOSANTE SCIENCES PO TOULOUSE : M. Adrien PENERANDA (collège B), M. Patrick PIERA (collège BIATSS),

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Mme Isabelle DESBARATS à M. Christophe BISIÈRE

M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT à Mme Chantal SOULÉ-DUPUY

Mme Julia SCHMITZ à M. Mathias AMILHAT

Mme Keo KIM à M. Valérian ROYER

Mme Marion THAMALET à M. Philippe ALBY

Mme Francette FINES à Mme Céline MANGEMATIN

M. Maurice D'ANGELO à Mme Chantal SOULÉ-DUPUY

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mme Isabelle DESBARATS, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Collège A

Mme Estelle FOHRER DEDEURWAERDER, M. Marcel MARTY, Mme Julia SCHMITZ, Collège B

M. Cédric BEUCHER, Mme Kéo Mony KIM, Collège BIATSS

Mme Georgia PAON, M. Raphaël PERRET, Mme Lou MIGAYROU, M. Alex DELGADO, Mme Valentine OULES, M. Tanguy TREGOU-DELVESCOVO, Mme Joséphine STERN, Mme Clélia RUFFENACH, M. Thomas VIGNASSE, M. Gautier CZERNIK, Collège Usagers

M. David ALARY (Collège A - TSE)

Etablissement composante TSE : Mme Marion THAMALET (collège BIATSS), Mme Elisa PELLETIER (Collège Usager – TSE)

Etablissement composante Science Po Toulouse : Mme Francette FINES (collège A), M. Alexandre PICHON (Collège Usager)

Personnalités extérieures : M. Maurice D'ANGELO, Mme Aurélie BRUEL, Mme Christine VALES, M. Cyril GAYSSOT

ASSISTAIENT À TITRE CONSULTATIF :

M. Frédéric FAISY, Directeur Général des Services (DGS)

Mme Agnès ALALINARDE, Directrice Générale Adjointe des Services (DGSA)

Mme Cosima BLUNTZ, Directrice de la DEVE

Mme Céline PINEL, Responsable de l'appui aux missions de la Direction des Études et de la Vie Étudiante (DEVE)

Mme Sylvie TRAYSSAC, Assistante de Direction (DEVE)

M. Moussa THIOYE, Directeur de la faculté d'administration et communication
Mme Cécile FROSSARD, Responsable de la scolarité de la faculté d'administration et de communication (DEVE)
Mme Anthéa CHAI, Gestionnaire de scolarité de la cellule ENGAGE.EU
Mme Sylvie CARDOSO, Co Responsable Pôle formation (FCV2A)
M. Michel LEROY, Directeur de la FOAD
M. Matthieu POUMAREDE, Directeur de la faculté de droit et science politique
Mme Marie-Pierre PINQUIE, Responsable de la scolarité du pôle Master Droit et Science Politique (DEVE),
M. Nicolas OTERO, Adjoint à la secrétaire générale des admissions
Mme Chloé TRICTIN, Responsable du pôle Insertion professionnelle et relations entreprises
Mme Delphine LARTIGES, Coordinatrice des stages, insertion professionnelle et entrepreneuriat
M. Greg ELLIS, Directeur adjoint du DLC
Mme Angie BERNABEU, Coordinatrice Bureau Vie Etudiante (BVE)
M. Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA, Professeur des universités
Mme Véronique COUREAU, Directrice pédagogique de l'Institut National des Formations Notariales (INFN)

Céline PINEL, Responsable de l'appui aux missions de la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), donne lecture des procurations. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par M. le Président de l'université à 9h15.

M. le Président souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

Il fait le point sur l'actualité en soulignant l'importance qui doit être donnée à l'évaluation des enseignements, suite aux déclarations du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui demande aux universités de faire des économies. Il précise qu'il va désormais falloir justifier de l'utilisation des subventions reçues. M. le Président indique que la tutelle souhaite que l'accent soit mis sur des formations adaptées aux métiers en tension et aux métiers d'avenir en tenant compte des grandes contraintes budgétaires.

Il ajoute que le CEVE va avoir une mission importante concernant l'évaluation de l'offre de formation actuelle. Il devra se poser la question de l'adaptation de l'offre de formation actuelle à ces différents enjeux. Il précise également que l'Université Toulouse Capitole met l'accent sur les doubles diplômes et sur les formations professionnalisantes. L'offre de formation devra être soumise à une démarche de qualité et de labellisation.

M. le Président ajoute que les conseils de perfectionnement et les innovations pédagogiques vont être généralisés. L'approche par compétences devra être adoptée par les responsables des Masters car dans le cas contraire la formation ne pourra pas ouvrir.

Il précise également que l'évaluation des enseignements sera généralisée, obligatoire et votée par le CEVE afin d'être appliquée.

On constate un sous-encadrement notoire dans notre établissement et des contraintes immobilières fortes. Il nous faut donc rationaliser notre offre de formation. Les composantes disposeront d'un cadrage général et pourront à leur guise ajuster les offres de formations afin d'atteindre un objectif fixé de diminution du nombre d'heures d'enseignement. Dès la rentrée 2025, des mesures concrètes concernant cette diminution seront mises en œuvre et les enveloppes horaires seront revues. Les heures complémentaires et les vacances doivent être diminuées.

Moussa THIOYE, Directeur de la Faculté d'administration et communication, interroge M. le Président sur le suivi des résultats de l'évaluation des enseignements.

M. le Président répond que les résultats de l'évaluation des enseignements seront diffusés aux directeurs des composantes qui devront procéder aux analyses en accord avec les responsables de formations.

Agnès ALALINARDE, Directrice Générale Adjointe des Services (DGSA), précise qu'un cadrage est en cours de réalisation, il sera soumis au CEVE à la rentrée.

Matthieu POUMAREDE, Directeur de la faculté de droit et science politique, ajoute que la gouvernance actuelle de la faculté de droit est très favorable à cette évaluation des enseignements.

1/ Point d'information

Christophe BISIÈRE, professeur des universités à TSM (Toulouse School of Management), présente l'enquête OFIP (Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle) portant sur les néo-bacheliers inscrits en 2023.

Il précise que cette enquête a été réalisée à la demande de la gouvernance. Un groupe de travail OFIP, DTICE (Direction des Technologies de l'Information et de la Communication pour les Enseignements), Engage.EU, Cellule ITP (cellule Innovations et Transformations Pédagogiques) a été constitué et un volet « numérique » a été ajouté à l'enquête annuelle concernant les néo-bacheliers.

L'enquête a été conduite de mi-septembre à fin octobre 2023. 2131 réponses ont été récoltées avec un taux de réponse de 75%. Le profil des répondants est le suivant : 65% sont de sexe féminin, 44% sont boursiers, 90% possèdent le bac général, 91% bac ont eu le Bac à 18 ans ou moins, 80% proviennent d'Occitanie et suivent les EDS Sciences éco (60%), Histoire géo (45%), Maths (29%).

En résumé, nos néo-bacheliers sont, dans leur grande majorité, suffisamment bien équipés et connectés pour pouvoir participer dans de bonnes conditions à des activités pédagogiques distancielles.

Une attention doit toutefois être portée sur :

Le petit nombre d'étudiants potentiellement mal équipés (1,2% déclarent n'utiliser aucun matériel ; 3% pour les boursiers),

Les étudiants qui ont des problèmes de connexion Internet,

Ceux qui ne sont pas à l'aise avec les outils numériques (peu à l'aise : 6% ; pas du tout à l'aise : 0,6%),

La disponibilité d'espaces de travail, particulièrement importante pour les étudiants logés loin du campus.

Christophe BISIÈRE demande à l'assemblée s'il y a des questions. Il précise que Sophie CANCEL, Responsable de l'OFIP, se tient également à leur disposition pour répondre aux questions.

David ALARY, professeur des universités à la Toulouse School of Economics (TSE), indique que la connexion wifi dans certains amphithéâtres ne fonctionne pas correctement. Il demande si les étudiants ont été interrogés sur la qualité de la connexion réseau à l'intérieur du campus.

Christophe BISIÈRE répond que la question n'a pas été posée car le questionnaire était centré sur le numérique et sur l'étudiant en particulier.

David ALARY indique qu'est offerte la possibilité aux étudiants d'avoir des installations sur le campus pour y travailler mais sous réserve que la connexion réseau fonctionne.

Sophie CANCEL précise que la majorité des étudiants utilisent leurs smartphones en partage de connexion sur le campus.

Christophe BISIÈRE ajoute que ce procédé pose problème à la Direction des Services Informatique (DSI) car le partage de connexion perturbe le fonctionnement de la connexion wifi.

Chantal SOULÉ-DUPUY confirme que la connexion wifi chute, en particulier lorsque les cohortes importantes d'étudiants sortent des cours. Elle précise que l'ensemble des bornes ont été changées, et que cela a permis d'améliorer la qualité des connexions. Elle ajoute que l'accès filaire destiné aux enseignants fonctionne dans l'ensemble des salles.

Christophe BISIÈRE ajoute que la Bibliothèque Universitaire (BU) prête des ordinateurs portables.

Chantal SOULÉ-DUPUY précise que le Bureau de la Vie Étudiante (BVE) prête également des ordinateurs portables aux étudiants.

Christophe BISIÈRE indique que la BU va lancer une expérimentation pour prêter des ordinateurs portables que les étudiants pourront prendre à leur domicile.

Louis ALRAN précise que le BVE prête des ordinateurs à la BU, environ 148 ordinateurs ont été prêtés cette année.

Chantal SOULÉ-DUPUY remercie l'ensemble des personnes qui ont participé à la mise en place de cette enquête.

2 / Approbation du relevé de conclusions de la séance du CEVE du 14 mai 2024

Adrien PENERANDA, Directeur des Etudes de Sciences Po Toulouse (IEP), indique qu'il faut rajouter « dans la mesure du possible » en page 11 dans le premier paragraphe : « Il indique que ce double diplôme est construit **dans la mesure du possible** sur cinq ans, afin de pouvoir délivrer le master en même temps que le diplôme de l'IEP Toulouse ».

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

3 / Modification de l'offre de formation 2023-2024

a) Faculté d'Administration et Communication

Cécile FROSSARD Responsable de la scolarité à la faculté d'administration et de communication, présente les modifications qui ont été effectuées pour l'année 2024-2025.

Ces changements concernent :

- La Licence AES tous niveaux, et les parcours LAS : Modification des durées d'évaluation de certaines matières, passant de 1h30 à 3h à la première session.
- La Licence AES 3 - Economie et Société (ES) et la Licence AES 3 - Gouvernance des entreprises et territoires (GET) : Passage de l'UE Sport et Santé en Facultatif avec Bonification sur chacun des semestres des 2 L3 AES.

Moussa THIOYE précise que la modification des durées d'évaluation a été faite à la demande des étudiants et des enseignants. Il indique que ces modifications ont été réalisées essentiellement d'un point de vue pédagogique.

Il évoque aussi la problématique de l'UE Sport et Santé, qui avait été mise en place pour 2023-2024 en expérimentation. Cette UE va passer en UE facultative pour 2024-25 dans les mêmes parcours de L3 AES ES et GET. Le mode d'évaluation de cette UE devra aussi être revu pour 2024-2025. De plus, la note obtenue à cette UE sport et santé ne pourra être utilisée en bonification sport pour 2024-2025.

Chantal SOULÉ-DUPUY interroge tout d'abord la faculté d'administration et communication sur l'impact qu'il peut y avoir sur la planification et sur les calendriers concernant le passage des durées d'évaluation de 1h30 à 3h.

Cécile FROSSARD répond que les choses risquent d'être compliquées mais que cela devrait passer étant donné que les autres matières restent sur 1h30.

Moussa THIOYE ajoute qu'il faut tenir compte de l'aspect pédagogique, en plus de la partie logistique. Il envisage une réduction du nombre de travaux dirigés pour l'année prochaine.

Chantal SOULÉ-DUPUY interroge ensuite sur la notation de l'UE Sport et Santé.

Frédéric HEUSER souligne que l'intérêt pédagogique et l'intérêt des étudiants priment dans la mise en place de cette UE. Il indique que les étudiants concernés ont aussi assisté à des conférences sur la santé et la nutrition. Concernant l'évaluation, il indique que la notation concernait les compétences spécifiques dans chaque activité, les compétences méthodologiques (ex : arbitre) et compétences sociales (ex : observateur).

Tout étudiant noté dans l'UE, s'il obtient la moyenne, a 2 crédits ECTS supplémentaires sur le semestre.

Tous les étudiants sont évalués, mais si la moyenne est inférieure à 10/20 cela n'est pas préjudiciable, l'étudiant n'aura pas les 2 ECTS supplémentaires.

Moussa THIOYE précise qu'il ne comprend pas bien le système de notation, ni sa lisibilité. Le mode d'évaluation doit être clarifié et rectifié.

Cécile FROSSARD indique aussi que tous les étudiants n'ont pas suivi cette UE, pour des raisons de dispenses justifiées. Pour ces étudiants, le fait de ne pas suivre cette UE n'a pas eu d'impact.

Frédéric HEUSER explique que la notation est faite par une évaluation orale ou écrite en séance. Il n'y a pas d'évaluation théorique en elle-même.

Chantal SOULÉ-DUPUY évoque un problème d'équité entre les étudiants, car tous n'ont pas suivi l'UE, et que le système mis en place reste calé sur un système de bonification.

Chantal SOULÉ-DUPUY rappelle que justement elle avait posé la question lors du CEVE du 13 juin 2023 où était présentée cette nouvelle UE, du mode d'évaluation de cette UE, et que celle-ci ne pouvait pas servir de bonification.

Chantal SOULÉ-DUPUY rappelle que le mode d'évaluation de cette UE même si elle passe en UE facultative pour 2024-2025 devra être revu et présenté au prochain CEVE.

Adopté à l'unanimité

(avec réserve : revoir les modes d'évaluation de l'UE Sport et Santé pour 2024-2025)

b) Faculté de droit et science politique – Pôle Licence Droit – Pôle Licence Droit et Pôle Master Droit

Matthieu POUMAREDE, Directeur de la Faculté de droit et science politique, présente le point Licence Droit et Gestion. Il précise que la modification porte sur le double diplôme Droit et Gestion qui fête ses dix années d'existence. Il ajoute que cette année, cette formation a connu 40% d'augmentation de demandes de candidature soit 1400 demandes pour 60 places. Elle n'avait pas subi de modification jusqu'à présent mais depuis trois ans, les équipes pédagogiques qui gèrent ce diplôme (la Faculté de droit et TSM) portent un projet d'adaptation. Ce projet vise à créer des cours plus adaptés tout au long du cursus des 3 années.

Il précise également que ces modifications en L1 entraînent une augmentation de la charge d'enseignement qui est compensée par le paiement de droit d'inscription par les étudiants. Ces droits comprennent la première inscription en double diplôme et des frais complémentaires pour la deuxième inscription. Il s'agit financièrement de compenser la

création de ces cours. Les étudiants paieront les droits d'inscription du double diplôme en L1 pour 2024-25 mais pas en L2 pour 2024-25 car cela ne figurait pas dans le contrat qui leur était proposé. A partir de 2025-26, les étudiants paieront les droits d'inscription du double diplôme, dans les deux composantes, en L1, L2 et L3 (frais d'inscriptions pour le Droit et des frais secondaires pour TSM).

Il présente ensuite la modification qui concerne la L3 Juriste d'entreprise. Les changements qui ont été effectués portent sur la modification des codes RNCP et par conséquent sur la modification des blocs de compétences.

Sylvie CARDOSO, co-Responsable du Pôle Formation Continue Validation des Acquis et Apprentissage (FCV2A), précise que la L3 juriste d'entreprise fait partie d'une campagne auprès de France Travail. Elle précise que deux blocs de compétences ont dû être revus afin que France Travail puisse les référencer.

Matthieu POUMAREDE passe la parole à Véronique COUREAU Directrice pédagogique de l'Institut National des Formations Notariales (INFN) pour la présentation du Diplôme d'Etudes Supérieures de Notariat (DESN).

Véronique COUREAU présente les modifications qui ont été effectuées sur le DESN. Ce diplôme permet à son titulaire d'accéder aux fonctions de notaire. La réforme entrera en vigueur en septembre 2024. La volonté était de moderniser la formation notariale en supprimant des incohérences et en créant une voie unique entre la voie universitaire et professionnelle. Il s'agit d'un diplôme universitaire accessible de plein droit aux titulaires d'un master de droit notarial à condition que ce master soit conventionné par l'INFN.

Il y aura également une sélection sur dossier qui se fera par le biais d'une commission nationale, pour les étudiants titulaires d'un master en droit.

Cette formation se déroule en alternance sur 24 mois avec un stage dans un office notarial, en parallèle l'étudiant suivra une formation sur 3 périodes. La première période sera sanctionnée par un examen national, la deuxième comportera les semestrialités du DSN qui se déclineront en 3 modules sanctionnés par des examens et la troisième portera sur l'initiation des candidats au base du management.

Ces 24 mois se termineront par la rédaction d'un rapport de stage ou d'un mémoire.

Véronique COUREAU précise que le Diplôme Supérieur de Notariat (DSN) sera toujours en vigueur pour les étudiants déjà inscrits dans le cycle formation les années précédentes et qui n'ont pas encore validé tous les semestres et la soutenance. La fin de validité de ce diplôme est fixée au 31 décembre 2027. Une modification a été effectuée dans la fiche générale des MCC.

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

c) Engage.EU

Anthéa CHAI, Gestionnaire de scolarité de la cellule ENGAGE.EU, explique les particularités des cours d'ENGAGE.EU Online Exchange Initiative. Il s'agit de cours en ligne proposés dans notre catalogue de cours d'ENGAGE.EU. Ce catalogue des cours est mis à jour chaque semestre. 5 nouveaux cours ont été ajoutés et 3 cours ont été supprimés.

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

d) Formation Continue Validation des Acquis et Apprentissage (FCV2A)

Sylvie CARDOSO, co-Responsable du Pôle formation FCV2A, présente l'offre de formation continue, et les modifications sur les MCC 2024-2025 des formations existantes

L'offre de formation comprend notamment 3 nouvelles créations pour 2024-2025.

Il s'agit de la Licence 3 mention Droit parcours Juriste assistant professions judiciaires, de la Licence professionnelle Mention Activités juridiques Mandataire judiciaire à la protection des majeurs, et du Master 2 Administration des entreprises en difficulté parcours Retournement et Insolvabilité des Entreprises en Difficulté en alternance (en Formation en alternance).

Elle précise que les modifications dans les autres formations sont liées à la refonte des fiches RNCP.

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

e) Formation Ouverte et à Distance (FOAD)

Michel LEROY, Directeur de la Formation Ouverte et à Distance (FOAD), présente les modifications pour la rentrée 2024-2025.

Il précise que pour le M1 ALED, le redoublement ne sera plus possible, la formation ne sera plus accessible sur deux ans. Il est reconduit en 2024-2025 pour un an seulement afin de permettre aux étudiants de finir leur cursus.

Il ajoute également que le DU Acteurs du sport et le DU Management du sport ne sont pas reconduits pour 2024-2025.

La dernière modification porte sur le stage facultatif qui avait été ajouté sur la maquette du DU Droit de la création de l'innovation et des nouvelles technologies. Il a finalement été supprimé pour des raisons de faisabilité (moins de 200h de cours).

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

f) Institut d'Etudes Politiques de Toulouse

Adrien PENERANDA présente les modifications concernant les formations pour 2024-2025.

Il indique qu'il y a la suppression de la note seuil et une harmonisation de la validation par compensation des enseignements, des UE et des semestres pour les Masters Mention Science politique parcours Géopolitique des relations internationales (GRI) et Gouvernance des systèmes éducatifs (GSE).

Il précise ensuite qu'il y a une modification à la marge des intitulés de cours, de leur nature, et des ECTS rattachés pour la Licence d'administration publique (LAP), et pour les Masters Mention Science politique parcours Géopolitique des relations internationales (GRI) et Gouvernance des systèmes éducatifs (GSE).

Il n'y a pas de modification concernant les Masters Mention Science Politique Parcours Conseil et expertise en action publique (CEAP), et Etudes Culturelles (EC).

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

g) TSM

Christophe BISIÈRE précise que suite à une erreur formelle, la licence mention Gestion, parcours Bachelor of Science in Global Management 1^{ère} année a subi une modification. L'intitulé de l'UE 3 est "Econometrics for business economics" (*et non "Business economics"*). Il explique également que la modification de la Licence 3, mention Gestion parcours Marketing porte sur l'UE 1 qui sera, à compter de la rentrée 2024, dispensée en anglais sous l'intitulé "Product and brand management".

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

h) ESL

Nicolas OTERO, Adjoint à la secrétaire générale des admissions, présente les modifications concernant le Double Diplôme international -Programme ESSEX pour 2024-2025. Il indique qu'il y a notamment des changements d'intitulés de cours, et des ECTS rattachés.

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

4 / Délibération relative à l'adoption des bonifications pour l'année universitaire 2024-2025

Céline PINEL indique que comme chaque année le CEVE vote les bonifications pour l'ensemble des composantes pour l'année universitaire. Concernant 2024-2025, il n'y a pas énormément de modifications au niveau des scolarités.

Elle précise qu'il n'y a pas de changement pour la faculté d'administration et communication. En ce qui concerne la faculté d'informatique, la Licence professionnelle RTAI ferme pour 2024-2025, et suite aux modifications de l'organisation des Masters 1, les bonifications ont été réajustées sur ces derniers.

Elle indique enfin qu'il y a également un changement de nom de la bonification « Pratiques culturelles et artistiques » en bonification « Culture », à la demande de Paule GERY, responsable de l'Espace culturel. Elle rappelle que la bonification Culture regroupe : Chorale Pop, Critique cinéma, Dessin, Lecture à haute voix, Musique symphonique (OSET), Photographie numérique, Théâtre.

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE

Adopté à l'unanimité

5/ Délibération relative à la modification du règlement des admissions pour 2024-2025

Michel LEROY, Directeur de la FOAD, précise que la phase d'admission de la nouvelle préparation commissaire de justice qui ouvrira l'année prochaine est prévue du 26 août au 6 septembre 2024, le niveau master est requis pour suivre cette formation.

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

6/ Délibération relative à la modification des conditions de réalisations des stages intégrés au cursus

Chloé TRICTIN, Responsable du pôle Insertion professionnelle et relations entreprises, indique qu'il y a deux modifications.

La première modification concerne le circuit de demande des dérogations pour effectuer un stage qui a été simplifié à la demande des directeurs de composantes afin qu'ils puissent émettre un avis en amont des responsables de formation.

La seconde modification porte sur le fait de revoir les possibilités de partir en stage à l'étranger notamment dans les zones rouges, et oranges.

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

7/ Délibération relative à la modification de la charte des langues et culture concernant le contrôle continu en langues

L'examen de la Charte est reporté au prochain CEVE du 1^{er} octobre 2024.

Report du vote

8/ Bilans des FSDIE social et projets – période de janvier à mai 2024

Angie BERNABEU, coordinatrice du Bureau de la Vie Etudiante (BVE), présente les deux bilans FSDIE concernant la période de janvier à mai 2024.

- a) Délibération portant avis sur le bilan du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes social (FSDIE) de janvier à mai 2024

Les Commission ont délivrées (depuis le mois de janvier 2024) :

- 14 subventions accordées le 10 janvier 2024 pour un total de 8 496 €,
- 26 subventions accordées le 7 février 2024 pour un total de 16 851 €,
- 13 subventions accordées le 6 mars 2024 pour un total de 10 552 €,
- 17 subventions accordées le 3 avril 2024 pour un total de 10 585 €.

La totalité de la somme allouée sur ces 4 commissions s'élève à 46 484€

Une aide exceptionnelle de 500 € a été accordée à une étudiante le 12 mars suite à l'effondrement d'un immeuble rue Saint Rome à Toulouse.

Avis favorable à l'unanimité

- b) Délibération portant avis sur le bilan du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes projets (FSDIE) de janvier à mai 2024.

3 Commissions ont eu lieu le 24 janvier, le 20 mars et le 24 avril.

24 projets ont été présentés et 22 projets ont été financés pour un total de 50 115,77€.

Les sommes allouées représentent donc en janvier 18 672 €, en mars 13 800,75 € et en avril 17 643,02 €.

Avis favorable à l'unanimité

9/ Conventions pour avis :

- a) Convention portant avis sur le renouvellement de la convention de cheminement bi-diplômant concernant le Master 2 Droit pénal et Sciences criminelles/Maîtrise en droit entre l'Université Toulouse Capitole (ESL) et l'Université Laval (Canada)

Nicolas OTERO précise qu'il n'y a pas de changements sur cette convention, il s'agit juste de la renouveler.

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Avis favorable à l'unanimité

- b) Convention portant avis sur le renouvellement de la convention de cheminement bi-diplômant concernant le double diplôme Master Droit international et Droit européen/Maîtrise en droit avec essai entre l'Université Toulouse Capitole (ESL) et l'Université Laval (Canada)

Nicolas OTERO précise qu'il n'y a pas de changements sur cette convention, il s'agit juste de la renouveler.

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Avis favorable à l'unanimité

- c) Convention pour avis concernant l'adhésion de l'Université Toulouse Capitole comme membre institutionnel de la Société de législation comparée

Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA, Professeur des universités, présente la convention entre l'Université Toulouse Capitole et la Société de législation comparée. Cette association reconnue d'utilité publique a été fondée en 1869. Elle regroupe des universitaires, des magistrats, des professions libérales et réglementées (avocats, notaires, juristes d'entreprises) et organise aussi des colloques internationaux soit en son nom propre soit au nom des universités et des institutions partenaires.

L'Université Toulouse Capitole abrite un Centre de droit comparé. Celui-ci existe depuis 1923. Il est actuellement un des centres rattachés à l'Institut de Recherche en Droit Européen, International et Comparé.

L'adhésion de l'Université Toulouse Capitole à la Société de législation comparée va permettre de donner une visibilité aux activités d'UT Capitole en matière de droit comparé et de sensibiliser les doctorants au droit comparé. Cette adhésion permettra aussi de créer à Toulouse un Comité local de la Société de législation comparée.

Il en existe deux actuellement, le premier se situe l'Université de Nice et le second à l'Université de Saint-Etienne.

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Avis favorable à l'unanimité

- d) Convention cadre de coopération pour modification concernant le Double Diplôme Droit – Science Po Toulouse, pour avis

Cosima BLUNTZ, Directrice de la DEVE, indique que la modification de la convention votée au CEVE du 14 mai 2024 porte sur l'annexe n°1, article 5 « Droits de scolarité et dispositions financières du double diplôme ».

L'ancienne version de l'article 5 indiquant :

« Les étudiants concernés par le double diplôme, sont inscrits dans les deux établissements, Sciences Po Toulouse et la Faculté de Droit et science politique. Les étudiants s'acquittent de la totalité des droits d'inscription associés à chaque formation de chacun des établissements comme suit

- L1 et L2 inscription principale Faculté de droit, inscription secondaire à Sciences Po Toulouse

- L3 : Inscription principale à la Faculté de droit et science politique et inscription secondaire à Sciences Po Toulouse. La mobilité académique de 3ème année est gérée par la Faculté de droit et science politique.

En 4ème et 5ème année du Diplôme de Sciences Po Toulouse et en Master 1 et Master de Droit, l'étudiant s'inscrit dans les deux établissements. Les Modalités seront précisées ultérieurement dans le cadre d'une prochaine convention.

Les tarifs généraux du Diplôme de Sciences Po Toulouse pour l'année 2024-2025 sont mentionnés sur le site internet de Sciences Po Toulouse, dans un tableau récapitulatif qui précise les tranches et leur correspondance avec le revenu fiscal de référence (RFR) par part, obtenu en divisant le RFR par le nombre de parts du foyer fiscal. Les boursiers sont exonérés de droits.

(cf [https://www.sciencespo-toulouse.fr/Formations/Le diplôme /Droits d'inscription](https://www.sciencespo-toulouse.fr/Formations/Le%20dipl%C3%AAme/Droits%20d%27inscription))

Ces droits sont applicables à tous les étudiants et étudiantes inscrites dans une des cinq années du Diplôme de Sciences Po Toulouse.

L'inscription principale en Droit pour la Licence est de 113€.

En Master de Droit, l'inscription principale est de 243€ et de 159€ pour l'inscription secondaire. »

Est remplacé par :

« Les étudiants concernés par le double diplôme, sont inscrits dans les deux établissements, Sciences Po Toulouse et l'Université Toulouse Capitole. Les étudiants s'acquittent de la totalité des droits d'inscription associés à chaque formation de chacun des deux établissements.

Les tarifs généraux du Diplôme de Sciences Po Toulouse pour l'année 2024-2025 sont mentionnés sur le site internet de Sciences Po Toulouse, dans un tableau récapitulatif qui précise les tranches et leur correspondance avec le revenu fiscal de référence (RFR) par part, obtenu en divisant le RFR par le nombre de parts du foyer fiscal.

(cf <https://www.sciencespo-toulouse.fr/>- Rubriques : Formations/Le diplôme /Droits d'inscription)

Ces droits sont applicables à tous les étudiants et étudiantes inscrites dans une des cinq années du Diplôme de Sciences Po Toulouse.

Les droits d'inscription pour la Licence sont de 141€ et pour le Master de 216€, pour l'année 2024-2025.

Les boursiers sont exonérés de ces droits dans les deux établissements. »

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Avis favorable à l'unanimité

10/ Questions diverses :

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h.